

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 AVRIL 2019

### COMPTE RENDU

Le 8 avril 2019, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Le président présente le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2018. Le conseil déclare que ce document n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

Le maire présente sa comptabilité dans le compte administratif de l'exercice 2018. L'assemblée désigne Patrick VERDINI, président pour le vote de ce document budgétaire.

Les résultats sont les suivants :

#### Pour la section de fonctionnement

DEPENSES	622 342.29 euros	
RECETTES	721 961.59 euros	
	<b>Soit un excédent de</b>	<b>99 619.30 euros</b>

#### Pour la section d'investissement

DEPENSES	537 253.75 euros	
RECETTES	1 373 962.91 euros	
	<b>Soit un excédent de</b>	<b>836 709.16 euros</b>

Le conseil décide d'affecter les résultats de l'exercice, comme suit :

Les 836 709.16 euros de la section d'investissement au

001 « *Excédent d'investissement reporté* »

Les 99 619.30 euros de la section de fonctionnement au

1068 « *Excédent de fonctionnement capitalisé* »

Au regard des excédents et malgré la baisse des dotations de l'Etat, l'assemblée reconduit, pour la **douzième** année consécutive, les mêmes taux d'imposition pour 2018, soit :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>17.76 %</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>4.62 %</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>19.55 %</b>

Le maire rappelle au conseil que le FEP de CUTRY organise un centre de loisirs qui accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Le nombre de journées, pour l'année 2018, s'élève à 1 448. La participation financière journalière est fixée à 2.70 euros. Cette association bénéficiera donc d'une aide de 3 909.60 euros.

Le FEP participe à certaines actions du Contrat Enfance Jeunesse. Le conseil décide de répartir la prestation versée par la CAF entre la commune et cette association et alloue donc une prestation de 750 euros à cette entité.

L'assemblée vote, ensuite, les subventions allouées aux différentes associations :

ARPA	2 700 euros	Secours est	750 euros
FEP	7 630 euros	La faisane	165 euros
MOTO CROSS	150 euros		

Le conseil crée une opération d'investissement qui prévoit l'acquisition de petit matériel pouvant être intégré dans le patrimoine de la commune, conformément à la nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées.

L'assemblée vote le **BUDGET PRIMITIF** de l'exercice 2019, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>714 153.98 euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 249 026.38 euros</b>

La séance est levée à 21 heures 30

Le Maire,



Jean HUARD